



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026

9h30 – Date de convocation : 17 mars 2026

Séance publique	Séance de travail
<ul style="list-style-type: none"> – Installation du conseil municipal – Élection du maire – Détermination du nombre d'adjoints – Élection des adjoints au maire – Lecture de la charte de l'élu local 	<ul style="list-style-type: none"> – Questions diverses et interventions

Conseillers municipaux	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Représenté(e)
Lorraine ROUX	X			
Pierre BUTIN	X			
Sylvie BUTIN	X			
Gérard WILLENBUCHER	X			
Yolande RODAMEL	X			
Éric FONTANAY	X			
Magali PETIBOUT	X			
Anne-Marie GRISSOLANGE	X			
André SAHUC	X			
Virginie RODAMEL	X			
Gauthier PETIBOUT	X			

Secrétaire de séance : Virginie RODAMEL

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lorraine ROUX, Maire sortante, ouvre la séance.

Gérard WILLENBUCHER, conseiller municipal le plus âgé, prend la présidence de l'assemblée. Il procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre 11 conseillers présents et constate que la condition de quorum est remplie.

ÉLECTION DU MAIRE

Gérard WILLENBUCHER invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il rappelle que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (art. L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT – Code Général des Collectivités Territoriales).

Membres du bureau de vote :

- André SAHUC, assesseur
- Gauthier PETIBOUT, assesseur
- Virginie RODAMEL, secrétaire

Candidate déclarée : Lorraine ROUX

Résultats du 1er tour de scrutin – Élection du maire

Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
Suffrages nuls (art. L. 66 du code électoral)	0
Suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	2
Suffrages exprimés [b – c – d]	9
Majorité absolue	5

Candidate	En chiffres	En toutes lettres
Lorraine ROUX	9	Neuf

Lorraine ROUX est proclamée maire et est immédiatement installée.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le maire indique que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maximum.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de 2 adjoints.

Délibération : Après échanges, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer à 2 le nombre des adjoints au maire.

ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT).

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire sont invitées à se faire connaître.

Deux listes de candidats ont été déposées :

- Liste A : Pierre BUTIN et Sylvie BUTIN
- Liste B : Pierre BUTIN et Anne-Marie GRISSOLANGE

Résultats du 1er tour de scrutin – Élection des adjoints

Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
Suffrages nuls (art. L. 66 du code électoral)	0
Suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Suffrages exprimés [b – c – d]	11
Majorité absolue	6

Listes candidates	En chiffres	En toutes lettres
Pierre BUTIN et Sylvie BUTIN	9	Neuf
Pierre BUTIN et Anne-Marie GRISSOLANGE	2	Deux

Pierre BUTIN et Sylvie BUTIN sont proclamés adjoints au maire et immédiatement installés.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Le maire donne lecture de la charte de l'élu local, qui a également été remise à chacun des conseillers municipaux.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Fiches contact AMF42

Chaque élu complète la fiche contact élu demandée par l'Association des Maires de France, délégation de la Loire (AMF42).

Fonctionnement du conseil municipal

Le maire apporte une précision sur les décisions qui seront prises lors des réunions de conseil municipal : elle invite les élus à débattre dans un esprit constructif au cours des séances et à se conformer aux décisions prises collectivement une fois le vote effectif.

Elle ajoute que, si un sujet venait à diviser les élus, il serait dans la mesure du possible remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion pour permettre de rechercher une solution plus consensuelle.

Transfert des compétences eau et assainissement

Le maire fait un point sur le transfert récent des compétences eau et assainissement collectif, à la suite d'une visite technique des équipements organisée avec la SAUR le 19 mars, à laquelle les nouveaux élus avaient été conviés. Le SIVOM des Bois Noirs n'existe plus depuis le 1er janvier 2026 ; les compétences ont été transférées à la Communauté de Communes du Pays d'Urfé (CCPU), qui les a confiées au Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde (SMEB).

Sujets pressants identifiés :

- Une fuite a été identifiée dans le secteur du Bourg.
- Projet éolien d'Arconsat : une étude hydrogéologique est en cours. Un traçage des eaux aura lieu au-dessus du Bois Saint-Pierre du 1er au 8 avril. Une information sera diffusée auprès des habitants.
- Des projets d'interconnexion entre le réseau communal et le réseau du SMEB sont étudiés à Brissay et/ou dans le Bourg, afin de sécuriser l'alimentation en eau.

Budget primitif 2026

Afin de préparer le budget primitif 2026, un rendez-vous est prévu le 23 mars avec M. LETEVE, conseiller aux décideurs locaux (CDL) à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Le maire invite les élus à faire connaître leurs souhaits en matière de dépenses pour l'année 2026, afin que le budget puisse être voté par le conseil fin avril dans les meilleures conditions.

Pot de bienvenue avec les agents municipaux

Le maire propose d'organiser un temps d'échange convivial entre les élus et les agents municipaux. Les modalités et la date restent à définir en fonction des propositions qui seront faites.

Réunion de travail – état des lieux

Une réunion de travail pour dresser un état des lieux des différents sujets en cours est fixée le 26 mars 2026 à 19h30.

Article Pays Roannais

Jérôme COHAS (Pays Roannais) propose de rédiger un article sur l'installation du conseil municipal.

Alignement individuel – GEOGARANT

Le cabinet de géomètres GEOGARANT est mandaté par un administré pour réaliser un alignement individuel de sa propriété vis-à-vis du domaine public. La commune doit être représentée par un élu lors de cette opération, prévue le 31 mars 2026. Pierre BUTIN représentera la commune.

Conseil communautaire

Gauthier PETIBOUT propose que les élus assistent à un conseil communautaire pour en connaître le fonctionnement. Le maire explique l'organisation des bureaux et conseils communautaires, rappelle que les séances de conseils sont publiques et encourage cette initiative.

Fin de séance : 10h50

Chausseterre, le 28 mars 2026

Lorraine ROUX, Maire

Virginie RODAMEL, Secrétaire de séance

